République Française

Département du Doubs

N° 45/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

Objet de la délibération : Multi accueil BADABOUM -Bail

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour:	79
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190410-45-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cargnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet

Procuration Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte

la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques,

Absent(e)s Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles,

Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petitet Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL met à la disposition du Multi-accueil Badaboum une surface de 146.44 m² pour l'accueil des enfants dans sa maison des services située à Amancey, ainsi qu'un bureau de 16 m² au 2ème étage, une cour et un préau.

Le Multi-accueil Badaboum est géré par l'Association Départementale ADMR Enfance Jeunesse 25 (ADAEJ 25) et accueille 16 enfants du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45.

Il est proposé de renouveler le bail arrivé à échéance, pour une durée d'un an aux conditions suivantes :

- > 1 603.60 € par trimestre pour le loyer nu
- 732.20 € par trimestre de provision sur les charges.

Un nouveau bail sera signé en 2020 afin de s'ajuster au calendrier de la convention de Badaboum/CCLL qui sera reconduite en 2020.

Invités à se prononcer, les membres présents, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ce bail avec la Présidente de l'association ADAEJ 25.

Communauté de Communas Loue Lison 7, rue Edouard Bastide 25290 ORNANS Fait et délibéré en séance, le 10.04.19 Pour Extrait conforme, Pah-Claude GRENIER Président